

Plan antichute des personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine *Tous les acteurs locaux du bien vieillir se mobilisent*

Région la plus âgée de France, la Nouvelle-Aquitaine est également la deuxième région de l'Hexagone en termes d'hospitalisations et de décès liés aux chutes des personnes âgées. Pour inverser la tendance, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine impulse et coordonne un plan d'actions volontariste avec l'appui du Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine et en concertation avec les acteurs du bien vieillir dont les Conseils départementaux.

Le plan régional antichute des personnes âgées vient d'être présenté le 28 mars 2023.

Les chutes, un réel enjeu de santé publique

En France, les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 100 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès. **Pour la seule région Nouvelle-Aquitaine, on dénombrait en 2020, 17 658 séjours hospitaliers pour chute et 1 146 décès.**

Même lorsqu'elles n'ont pas de conséquences graves sur la santé, les chutes marquent toujours une rupture dans la vie des individus et peuvent être à l'origine d'une perte d'autonomie progressive.

Réduire de 20% les hospitalisations et la mortalité

Face à cette situation, le Gouvernement a lancé en 2022 un plan national antichute. L'objectif est de réduire de 20% les chutes mortelles et les séjours hospitaliers pour chutes des personnes de 65 ans et plus, d'ici décembre 2024. La mise en œuvre et la déclinaison régionale de ce plan ont été confiées aux agences régionales de santé.

En Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est d'éviter 3 500 hospitalisations et 230 décès d'ici fin 2024.

Un plan de prévention des chutes construit avec les acteurs locaux

L'ARS, avec l'appui du Gérontopôle et de l'Observatoire régional de la santé, a dressé un état des lieux des actions déjà mises en œuvre. Ce sont près de 700 actions de prévention des chutes portées par plus de 500 acteurs ont été identifiées.

Un plan régional a été engagé avec toutes les parties prenantes de la prévention des chutes : les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), les conseils départementaux, les caisses locales d'assurance maladie et de retraite, le conseil régional, les acteurs du monde de l'habitat, le secteur de la recherche et de l'innovation, les professionnels du champ social, médico-social et sanitaire.

Plus de 70 structures locales ont contribué à l'élaboration du plan antichute.

Un plan régional ambitieux avec 5 axes forts et 21 actions structurantes

> Axe 1 : Savoir repérer les **risques de chutes** et alerter

Exemple d'action : le déploiement à grande échelle de la démarche ICOPE permettant, via une application, de dépister chez les personnes âgées 6 facteurs majeurs pouvant avoir une incidence sur le risque de chute : troubles visuels, auditifs, nutritionnels, dépressifs, cognitifs et de mobilité.

> Axe 2 : Aménager son **logement** pour éviter les risques de chutes

Exemple d'action : avec l'appui des bailleurs sociaux, prévenir les chutes pour les personnes de 85 ans et plus, avec notamment la réalisation de diagnostics en ergothérapie à domicile.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 avril 2023

Axe 3 : Des aides techniques à la mobilité faites pour tous

Une aide technique est une aide matérielle (équipement, logiciel...) facilitant la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées (déplacements, repas, toilette, habillage ou soins). Elle favorise leur autonomie (cane, lève-personne, siège de bain, etc...).

Exemple d'action : le prêt et le recyclage des aides techniques (loupes, déambulateurs, fauteuils roulants, lits médicalisés, etc) pour les rendre plus accessibles, et développer un modèle d'économie circulaire favorisant le réemploi.

Axe 4 : L'activité physique, meilleure arme antichute

Exemple d'action : une offre d'activité physique adaptée plus facilement accessible, en s'appuyant notamment sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile, et en développant une offre mobile au plus près des territoires.

Axe 5 : La téléassistance pour tous

Exemple : La collaboration des opérateurs de téléassistance à domicile, des pompiers (SDIS) et du SAMU avec les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour prendre contact avec la personne qui chute, et essayer de trouver des solutions pour éviter les récidives.

A consulter

└ Le plan régional antichutes des personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine

[A consulter ici](#)

└ **POUR VOTRE DÉPARTEMENT**, la possibilité d'interviews avec :

- Des acteurs locaux participant à des actions antichutes du plan.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS PRESSE

Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine

Julia Betoule

07 71 59 66 90

j-betoule@gerontopole-na.fr